

RÉVISION DU PLAN DE CIRCULATION DES 3^E ET 4^E ARRONDISSEMENTS DOSSIER DE PRESSE



« La refonte du plan de circulation de Paris Centre est une condition essentielle pour la réussite de la ZTL. Ce sont ces modifications concrètes qui vont garantir que Paris Centre ne soit plus un raccourci pour les voitures, et que nos rues étroites du Marais soient dédiées en priorité aux piétons, aux bus, aux vélos, aux riverains et à la desserte locale. »

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

« Ce projet est au cœur de nos engagements pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens. Moins spectaculaires que les grands aménagements de voies ou de places, ses effets n'en seront pas moins palpables au quotidien par l'ensemble des habitants et usagers du secteur : moins de bruit, moins d'insécurité routière, moins de pollution, avec des effets spectaculaires attendus sur certains points noirs de congestion actuels tel la rue Michel le Comte. »

Florent Giry, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers.

Dans le cadre de la mise en place de la Zone à Trafic Limité (ZTL) visant à réduire la circulation automobile dans le centre de Paris, et de la démarche « Embellir votre quartier » visant à coordonner les interventions sur l'espace public, la Mairie de Paris Centre porte une refonte du plan de circulation des 3^e et 4^e arrondissements, concertée avec les habitants et les acteurs locaux en 2021-2022, dont la mise en œuvre débutera dès le début de l'année 2023 et jusqu'à l'été.

Les quartiers du Marais, des Enfants Rouges, des Arts et Métiers, de l'Arsenal, des Îles Saint Louis et de la Cité sont appréciés de leurs habitants et visiteurs tant pour leur richesse culturelle que pour l'hyper-proximité des services nécessaires à la vie quotidienne, lié à leur configuration particulière caractérisée par des rues étroites générant une très forte densité piétonne. Leur situation géographique centrale en fait, toutefois, un itinéraire de « raccourci » propice au trafic de transit, c'est-à-dire qui ne fait que passer, provoquant ainsi congestion et nuisances pour les habitants : bruit, insécurité routière, pollution atmosphérique et dégradation des conditions de circulation pour les bus et les usagers locaux qui ont besoin de circuler en véhicule.

"70 % des ménages du quartier ne possèdent pas de voiture et seuls 8 % des trajets domicile-travail des habitants s'effectuent en véhicule"

Alors que 70 % des ménages du quartier ne possèdent pas de voiture et que seuls 8 % des trajets domicile-travail des habitants s'effectuent en véhicule, souvent pour des trajets intra-muros, ces nuisances sont devenues inacceptables pour beaucoup de citoyens, en premier lieu pour les familles qui y sont confrontées sur le chemin de l'école et nous interpellent fortement pour y apporter une réponse.

Des aménagements ont été réalisés et d'autres sont programmés pour sécuriser les abords des écoles, élargir les trottoirs, créer des placettes piétonnes. Ils sont nécessaires mais ne peuvent, seuls, résorber à la racine le surplus de véhicules en transit pur au sein du quartier. Il continuera à se déverser opportunément dans nos petites rues résidentielles et commerçantes tant que le plan de circulation rendra ces itinéraires possibles, et même recommandés par les GPS.

A l'échelle de Paris Centre entier, une réponse sera apportée à horizon 2024 : la mise en œuvre d'une zone à trafic limité (ZTL) dans laquelle le trafic de transit sera interdit au bénéfice des habitants et de la desserte locale (bus, taxis, livraisons, clients des commerces, résidents et leurs visiteurs, etc.). Ce dispositif permettra de réduire significativement la circulation, la congestion et les nuisances associées dans toutes les rues, et en particulier sur les grands axes qui y sont les plus confrontés aujourd'hui. Pour garantir le succès de cette mesure et s'assurer qu'elle bénéficie également, en ricochet, aux petites rues internes à nos quartiers, la Mairie de Paris Centre et la Ville de Paris se sont engagés lors des élections municipales à remanier, de manière progressive et anticipée, le plan de circulation du centre de Paris.

Dans le cadre d'une large concertation, le choix de modifications à apporter aux sens de circulation des rues a été largement nourri par les observations et propositions des habitants, usagers, commerçants, acteurs locaux et institutionnels (concessionnaires de parking, RATP) à l'occasion de diverses réunions et ateliers de travail publics en 2021-2022 dont les supports et compte rendus sont disponibles sur le site de la Mairie de Paris Centre.

Parmi les quarante propositions initiales, la concertation a permis de cibler une vingtaine d'évolutions prioritaires.

PRINCIPE

Concrètement, une hiérarchie viaire est affirmée et le nouveau plan de circulation vise à la rendre effective en pratique :

- Tous les grands axes structurants gardent leurs sens actuels et ont vocation à être le support de l'essentiel des flux reliant les différents quartiers de Paris Centre. Ils constituent une armature lisible pour les déplacements à l'échelle de nos 4 arrondissements. Pour sécuriser tous les usagers, des aménagements cyclables existent ou sont programmés dans le cadre du plan vélo sur ces grands axes : Bd de Sébastopol, Bd Henri IV et Pont de Sully, Grands Boulevards, rue de Turbigo, rue Réaumur, rues Beaubourg et Renard, Bd du Palais, Quais hauts, etc.
- Des axes structurants locaux sont définis et constituent un maillage privilégié pour les trajets des usagers au sein des 3e et 4e arrondissements : rue de Bretagne, rue de Turenne, rue des Francs Bourgeois, rue Saint-Paul, rue des Deux Ponts, etc.
- Au sein de ce maillage, toutes les autres rues, souvent étroites et/ou dont la voie doit être dégagée pour assurer la qualité du service public de transport, ont vocation à accueillir des flux réduits au seul trafic de destination : résidents des alentours et leurs visiteurs, livraisons des commerces, artisans, taxis, etc. Ce sont certaines de ces rues qui font l'objet d'évolution dans leur sens de circulation de façon à réaliser ce double objectif de pacification et de maintien de l'accessibilité depuis les axes structurants.

Le plan de circulation retenu vise, avant tout, à améliorer le confort des piétons, qui sont les usagers prioritaires des politiques publiques de la Mairie Paris Centre et de la Ville de Paris. Ces derniers, et notamment les plus vulnérables d'entre eux, à commencer par les enfants et leur famille, les séniors et les personnes à mobilité réduite, pour qui le métro est rarement accessible, sont également souvent des usagers des transports en commun.

Ainsi, dans chaque projet d'aménagement porté par la Mairie, sont favorisés avant tout la sécurité et le confort des piétons et la fluidité de circulation des bus. Le plan de circulation proposé comprend, en conséquence, la mise en conformité avec les règles de co-visibilité assurant une meilleure sécurité des traversées piétonnes et la création de nouvelles « zones de rencontre » où les piétons sont prioritaires sur la chaussée quand les trottoirs sont trop étroits.

Ce plan de circulation traduit aussi la priorité inédite donnée aux transports en commun dans ce quartier, avec la création de nouvelles voies bus rue des Archives, rue des Quatre fils et rue de Turenne qui permettront de réduire significativement les temps de trajets en particulier des lignes 29 et 75 pour traverser le Marais.

Il permettra également, dans les rues concernées par des modifications du sens de circulation, d'améliorer les conditions d'intervention des pompiers en adoptant les normes d'aménagement de voirie facilitant le déploiement des échelles depuis leur camion, d'augmenter le nombre de places de stationnement dédiées aux livraisons, aux personnes à mobilité réduite, aux vélos.

A l'exception de quelques très courtes portions de rue entièrement piétonnisées (par exemple une partie de la rue de l'Hôtel de Ville), toutes les adresses qui sont aujourd'hui accessibles en voiture le resteront avec ce nouveau plan de circulation.

A noter qu'aucune évolution n'a été retenue à ce stade sur l'île de la Cité, dans l'attente du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame, et au regard de la compétence partagée avec la préfecture de Police qui nécessite des consultations supplémentaires le cas échéant.

Premiers quartiers concernés par cette révision du plan de circulation, le secteur intégrant le Marais, Enfants Rouges, Arts et Métiers, l'Arsenal, et les Îles sera pourvu de ce nouveau plan de circulation progressivement, de mi-février jusqu'à l'été 2023.

Cette première étape sera suivie par la refonte progressive du plan de circulation des autres quartiers du centre de Paris. À cet égard, une concertation publique relative à la refonte du plan de circulation du Sentier et du secteur Louvre-Opéra s'est tenue en 2022.

CONTACTS PRESSE

alexiane.zelinsky@paris.fr

Audrey.Keysers@paris.fr